



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-827

**ARRÊTÉ DE COMMISSIONNEMENT -
Pouvoir de police spéciale d'urbanisme
et de publicité -
Madame Emma ROYER**

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.581-14-2, L.581-26 et suivants et L.581-40 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.480-1 et R.610-1 et suivants ;

Vu le recrutement au 1^{er} septembre 2026 de Madame Emma ROYER au sein de la Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine ;

Considérant qu'il en va de l'intérêt de la commune de Niort de lutter contre les infractions aux règles de publicité, enseignes et contre les infractions aux règles d'urbanisme ;

Considérant que Monsieur le Maire peut commissionner des agents pour rechercher et constater les infractions au Règlement Local de Publicité et au Code de l'Environnement sur son territoire et les infractions au Plan Local d'Urbanisme et au Code de l'Urbanisme ;

ARRÊTE

Art. 1 – Madame Emma ROYER, agent au service Réglementation et relations aux usagers est commissionnée pour rechercher et constater par procès-verbal sur le territoire communal les infractions :

- aux règles de publicité, enseignes et pré-enseignes, et est notamment habilitée à dresser les procédures prévues par les articles L.581-26 et suivants du Code de l'Environnement ;
- aux règles de l'Urbanisme, et notamment habilitée à dresser les procédures prévues par l'article L.480-1 du Code de l'Urbanisme.

Art. 2 – Madame Emma ROYER devra être porteuse du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 01/09/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ